

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Local technique La Barotie

Extension du bâtiment

Maîtrise d'oeuvre

Réf. 2026.05.01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de prendre un architecte pour la réalisation de l'agrandissement du local technique de la Barotie. Plusieurs propositions ont été faites et celle de Mme THERIAS-MEYER Mathilde a été retenue, comme suit, pour un montant total des travaux de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC et un pourcentage de la mission de 6.9 %, soit 5 497.04 € HT :

Tranche 1 : Esquisses

Esquisses	560.00 € HT	
Diagnostic	980.00 € HT	
Frais divers	16.00 € HT	1556.00 €

Tranche 2 : Conception globale

Conception générale	1 199.28 € HT	
Dossier de demande aut. Urbanisme	441.84 € HT	
Frais divers	32.00 € HT	
Assurance PRO	147.60 € HT	1820.72 €

Tranche 3 : Projet

PRO et DCE	1 262.40 € HT	
AMT	694.32 € HT	
Frais divers	16.00 € HT	
Assurance PRO	147.60 € HT	2120.32 €

Tranche 4 : Chantier

Plan d'exécution	189.36 € HT	
DET	2 335.40 € HT	
Assistance opération de réception	189.36 € HT	
Frais divers	16.00 € HT	
Assurance PRO	196.80 € HT	2926.96 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité par 17 voix « pour » :

- décide de retenir, pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'agrandissement du local technique situé à La Barotie, la proposition présentée par Madame Mathilde THERIAS-MEYER pour un montant de 8424.00 €HT soit 6596.45 € TTC ;

- autorise le Maire à signer la proposition d'honoraires de Mme THERIAS-MEYER.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 28 juillet 2026

La secrétaire de Séance,
Mme Pauline ARTHAUD



Le Maire,
M. Julien DEGOUT



MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Création d'une Réserve incendie à La Fressinie

Ref. : 2026.05.02

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2026.04.16 et explique que le village de la Fressinie ne dispose pas de borne incendie. Compte tenu des actualités concernant les feux qui sévissent en France actuellement, il propose, suivant l'avis du SDIS, de créer une réserve d'eau par l'installation d'une bâche de 160 m³, identique à celle installée à la Post.

Pour ce faire il faudra acquérir une parcelle à la Fressinie.

L'achat serait fait au prix de 1€/m² par acte administratif et le géomètre serait sollicité pour établir le document d'arpentage.

Un devis a été demandé à AsT2P qui s'élève à 28 855 € H.T. soit 34 626 € T.T.C.

Une demande de subvention est donc présentée auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert suivant le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux AsT2P	28 855.00 €	Etat : Fonds vert 80 %	24 284.00 €
Achat de terrain et géomètre	1 500.00 €	Autofinancement	6 071.00 €
	30 355.00 €		30 355.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 17 voix « pour » :

- **DIT QUE** la réalisation d'une réserve d'eau pour la défense incendie au hameau de La Fressinie se fera seulement si la subvention de l'Etat est accordée.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre des Fonds verts.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,
Mme Pauline ARTHAUD



Noirétable, le 28 juillet 2026
Le Maire, Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Fonds de Solidarité Logement

Réf. 2026.05.03 annule et remplace la délibération 2026.03.06

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2026.03.06 et la volonté de la commune d'adhérer au FSL afin de permettre aux habitants de Noirétable de bénéficier des aides financières attribuées par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, du Fonds d'Accès à l'Energie, du dispositif de prise en charge des dettes téléphoniques et du dispositif Solidarité Eau.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2026, la contribution financière doit être calculée sur la base de 0.22 € par habitant. Aussi, pour une population de 1 681 habitants, le montant dû s'élève à **370.48 €**.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 17 voix « pour » :

- **APPROUVE** l'inscription de la somme de 370.48 € à l'article 65548 pour la Contribution au Fonds Solidarité Logement.

Pour copie certifiée conforme.

NOIRETABLE, le 28 juillet 2026

La Secrétaire de Séance,
Pauline ARTHAUD

Le Maire,
M. Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Recrutement d'emplois saisonniers **Ref. 2026.05.04**

Le Conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique.

Considérant ce qui suit :
M. le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L. 332-23 2^{ème} du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir une personne pour apporter une aide au service technique les deux mois d'été, en période de congés. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05__04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

Le Maire propose à l'Assemblée :

De l'autoriser, durant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions suivantes :

Pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels sur emploi permanent momentanément indisponibles (congrés annuels, maladie, maternité, parental...) conformément à l'article L. 332-13 du CGFP.

Pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités conformément à l'article L. 332-23 du CGFP.

De préciser que :

Les recrutements seront effectués par contrat à durée déterminée (CDD), dans la limite des durées légales (12 mois max. pour un accroissement temporaire, et 6 mois pour un contrat saisonnier, durée éventuellement limitée à celle de l'absence de l'agent remplacé).

La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois concerné, en tenant compte de l'expérience et de la qualification de l'agent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 17 voix « pour » :

- VALIDE ces recrutements,
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement.

Pour copie certifiée conforme.

Noirétable, le 28 juillet 2026

La Secrétaire de séance,

Mme Paulien ARTHAUD



Le Maire,

M. Julien DEGOUT



Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Approbation devis AIRE SERVICES : aire d'accueil des stationnement la Roche
Réf. 2026.05.05

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la borne actuelle est hors service.

Plusieurs devis ont été demandé et l'entreprise AIRE SERVICES a été retenue pour procéder à son remplacement. Le devis présenté se chiffre à 14 777.40 € TTC. Etant donné que les crédits au BP 2026, de l'opération 269 « Travaux au plan d'eau » ne sont pas suffisants, il convient de prendre la délibération modificative n° 6 ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses :

Opération 269 « Travaux au plan d'eau » Article 2135 + 4 778.00 €

Recettes :

Article 1641 Emprunt + 4 778.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité par 17 voix « pour » :

- APPROUVE le devis de l'entreprise AIRE SERVICES pour un montant de 14 777.40 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à le signer ;
- VALIDE la délibération modificative n° 6 présentée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,
Mme Pauline ARTHAUD



NOIRETABLE, 28 juillet 2026

Le Maire,
M. Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

MAIRIE

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de votants	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noirétable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLÈRE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Adhésion à l'option AMO Bâtiment & Energie du SIEL-TE Loire (SAGE)

Ref : 2026.05.06

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération en date du 07/04/2025, la collectivité a adhéré à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique).

CONSIDERANT que la commune a pour projet de mener la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité par l'intermédiaire de l'option du SAGE intitulée AMO Bâtiment & Energie.

CONSIDERANT que le détail des prestations de l'AMO Bâtiment & Energie, les conditions d'intervention et la répartition des rôles entre le SIEL-TE et la collectivité sont explicitées dans la convention cadre SAGE objet de la délibération du 07/04/2025.

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de la contribution que la collectivité s'engage à verser au SIEL-TE Loire s'élève à : 13 056,00 € Montant 2026 (tableau des prestations joints en annexe).

CONSIDERANT que la facturation des missions sera effectuée une fois les marchés de travaux notifiés, dans le cas où la notification des marchés interviendrait avant le 30/09/2027, le SIEL TE s'engage à faire bénéficier la collectivité du montant de subvention qu'il aura obtenu. Les missions non subventionnables seront quant à elles facturées à la fin de l'accompagnement.

CONSIDERANT qu'à défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix « pour » :

DECIDE d'adhérer à l'option AMO Bâtiment & Energie mise en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser pour le projet de rénovation de la salle des fêtes la contribution correspondante d'un montant de 13 056,00 €.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Pour copie certifiée conforme.

Noirétable, le 28 juillet 2026

La Secrétaire de séance,
Mme Pauline ARTHAUD

Le Maire,
M. Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

42440 NOIRETABLE

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents:	15
Nombre de votants:	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de NOIRETABLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Noiretable, sous la présidence de M. Julien DEGOUT.

Date de convocation du conseil municipal : 17/07/2026

PRESENTS : M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Agnès TAMAIN, M. Johan TAMAIN, Mme Lucie SION, M. Christian TEILLOL, M. Olivier PERRAT, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Valérie GADOUX-TUFFET, Mme Odile PERRIN, M. Hakim TALAOURAR, Mme Lucie-Anne GALLO-SELVA, M. Pierre-Yves FOND, M. Michaël GARITTE, Mme Tessie BARJAT, Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Martin DAILLIERE et Mme Virginie CURTILLET qui ont donné respectivement procuration à M. Christian TEILLOL et M. Jean-Marc DUSSUT.

ABSENTS : M. Yves LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Objet : Comptes Financiers Uniques 2025

Ref : 2026.05.07 annule et remplace la délibération n° 2026.03.01

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Johan TAMAIN, qui accepte.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Financiers Uniques 2025 dressés par M. Julien Degout, Maire, et certifiés par le comptable, précisant que M. Julien DEGOUT s'est retiré au moment du vote.

M. le Maire,

- Propose la délibération modificative n° 7 concernant la rectification du résultat de fonctionnement reporté au BP 2026 du budget principal à l'article 002 suivante :

Section de fonctionnement

Recettes :

Article 002 Report du résultat de fonctionnement 2025 - 0.40 €

Article 74718 +0.40 €

- Prend acte de la présentation faite des CFU, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Annexe Section de la Bitortie	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	3 814.72 €	0.00 €
Résultat de clôture 2025	3 814.72 €	0.00 €

Budget Annexe Section de Gouttemaine	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	1 109.69 €	0.00 €
Résultat de clôture 2025	1 109.69 €	0.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

Budget Annexe Section de Rambe	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	17 503.60 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	108 389.33 €	0.00 €
Résultat de clôture 2025	125 892.93 €	0.00 €

Budget Annexe Section de Seytive	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	3 820.76 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	28 399.47 €	0.00 €
Résultat de clôture 2025	32 220.23 €	0.00 €

Budget Annexe Section Chevalerie Bessières	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	-708.86 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	35 864.98 €	0.00 €
Résultat de clôture 2025	35 156.12 €	0.00 €

Budget Annexe Section du Poyol	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	226.00 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	42.52 €	4 285.29 €
Résultat de clôture 2025	268.52 €	4 285.29 €

Budget Annexe Section de Vachon	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	810.87€	0.00 €
Résultat antérieur 2024	5 702.64 €	
Résultat de clôture 2025	6 513.51 €	0.00 €

Budget Annexe Lotissement de Bellevue	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	0.00 €	-85 915.00 €
Résultat de clôture 2025	0.00 €	-85 915.00 €

Budget Annexe Lotissement Provende 1	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0	0
Résultat antérieur 2024	0	0
Résultat de clôture 2025	0.00 €	0.00 €

Budget Annexe Lotissement Provende 2	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0.10 €	- 7 219.62 €
Résultat antérieur 2024	-0.10 €	- 113 700.24 €
Résultat de clôture 2025	0.00 €	-120 919.86 €

Budget Annexe Lotissement Provende 3	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur 2024	0.00 €	-5 406.91 €
Résultat de clôture 2025	0.00 €	-5 406.91 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques	Fonctionnement	Investissement	
Résultat de l'exercice 2025	- 1450.15 €	1 136.01 €	
Résultat antérieur 2024	1846.24 €	6 205.87 €	
Résultat de clôture 2025	396.09 €	7 341.88 €	
Budget Principal :	Fonctionnement	Investissement	
Résultat de l'exercice 2025	295 438.12 €	- 14 146.77 €	
Résultat antérieur 2024	145 893.26 €	- 229 575.68 €	
Résultat de clôture 2025	441 331.38 €	-243 722.45 €	
Restes à réaliser 2025	0 €	- 5 382.40 €	
Résultat cumulé 2025	441 331.38 €	-249 104.85 €	
Budget Annexe Logements Sociaux	Fonctionnement	Investissement	
Résultat de l'exercice 2025	3 618.59 €	-35 685.75 €	
Résultat antérieur 2024	14 316.07€	-32 206.88€	
Résultat de clôture 2025	17 934.66 €	-67 892.63 €	

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser du budget principal ;

- Arrête à l'unanimité, les résultats définitifs des Comptes Financiers Uniques de l'année 2025 des budgets annexes des sections, des lotissements, du panneaux photovoltaïques et des logements sociaux Passage Barge,

- Valide à l'unanimité, par 17 voix « pour », les résultats définitifs du Compte financier Unique de l'année 2025 du budget principal et des budgets annexes présentés ci-dessus.

- Valide la délibération modificative n° 7 afin de corriger le report du résultat de fonctionnement au BP 2026 du budget principal.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance,
Pauline ARTHAUD



Noirétable, le 28 Juillet 2026
Le Maire, Julien DEGOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260727-D2026_05_07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026